

MAIRIE
25, Rue de la Bise
26300 BARBIÈRES

INFORMATION aux parents
Service cantine

Téléphone 04 75 47 41 58
E-mail : barbieres.mairie@wanadoo.fr

Madame, Monsieur,

Suite à la réunion du 12 octobre dernier, le comité de pilotage du service commun restauration collective de Valence Romans Agglo, a décidé d'appliquer 2 augmentations sur le tarif repas.

Actuellement, le repas est à 3,79 € TTC mais compte tenu des difficultés rencontrées du fait de la conjoncture actuelle, deux hausses seront appliquées ainsi pour les communes commandant moins de 30 000 repas par an comme Barbières :

- Au 1^{er} novembre 2022 = 3,99 TTC, soit 0,20 €
- Au 1^{er} janvier 2023 = 4,30 € TTC, soit 0,31 €

Actuellement, le tarif cantine est calculé par rapport au quotient familial :

- 4,80 € si le quotient familial est inférieur ou égal à 1 000 €
- 4,90 € si le quotient familial est supérieur à 1 000 €.

L'objectif fixé par la municipalité précédente d'un tarif cantine composé du prix coûtant du repas et d'une demi-heure de garderie n'est toujours pas mis en place.

En effet, le prix appliqué aux parents devrait être :

- 3,79 € prix coûtant repas + 1,45 € de garderie soit de 5,24 € au lieu de 4,90 € sur la tranche la plus haute.

La commune prend donc à sa charge 0,34 € par repas et ne peut pas absorber aussi ces nouvelles augmentations pour un total de 0,51 euros.

Trois solutions pour répartir les 0,50 € d'augmentation (montant retenu au lieu des 0,51 €) :

- 1) 0,25 € pour la commune et 0,25 € pour les parents
- 2) 0,30 € pour la commune et 0,20 € pour les parents
- 3) 0,20 € pour la commune et 0,30 € pour les parents

Le conseil municipal, à la majorité, a retenu 0,30 € pour la commune et 0,20 € pour les parents et a fixé les tarifs suivants :

- ✓ 5,00 € pour les familles si quotient familial est inférieur ou égal à 1 000 €
- ✓ 5,10 € pour les familles si quotient familial est supérieur à 1 000 €

Pour information, en plus des frais de fonctionnement et de personnel du service cantine, la collectivité prend à sa charge pour une année avec 9 928 repas (chiffre de l'année 2021/2022) :

- Actuellement, 3 375,52 € (0,34 € par repas)
- Au 01/01/2023 : 2 978,40 € (0,30 € par repas)

Soit un total de : 6 353,92 € estimés pour l'année scolaire 2022/2023.

Comptant sur votre compréhension,

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Maire,
Bernard PRÉVIEU

